

BFT IM obtient la labellisation « Relance » de son fonds BFT Euro Futur ESG investi dans des entreprises françaises et de la zone euro

BFT Investment Managers (BFT IM) obtient la labellisation « Relance » de son fonds BFT Euro Futur ESG. BFT Euro Futur ESG est le second fonds labellisé après l’obtention du label Relance par BFT France Futur.

Ce label de place s’inscrit dans le cadre du Plan de Relance gouvernemental publié le 3 septembre dernier visant à renforcer le potentiel de financement des entreprises françaises, en ciblant notamment les plus petites d’entre elles. Ce plan s’articule autour de trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. Il comprend 70 mesures et dispose d’un budget important de 100 milliards d’euros sur deux ans.

Le fonds BFT Euro Futur ESG de BFT IM est géré de manière active et est investi dans des entreprises françaises et de la zone euro de toute capitalisation, notamment :

- le segment des valeurs de petites capitalisations qui permet de sélectionner des sociétés dynamiques qui offrent des potentiels attractifs sur des niches d’activité que la société de gestion juge porteuses ;
- le segment des valeurs de moyenne capitalisation qui comprend les entreprises souvent déjà leaders sur leur marché et qui cherchent à développer leur expertise à l’international ou sur des marchés connexes.

Au titre de ses investissements dans les entreprises françaises qui représentent plus de 30 % du fonds, avec plus de 10 % sur les entreprises de petites capitalisations, BFT Euro Futur ESG s’inscrit dans la démarche du label Relance.

A titre d’exemples, en lien avec le plan de Relance, BFT Euro Futur ESG a investi dans une entreprise spécialisée dans les équipements de production d’hydrogène « vert ». Le fonds est également actionnaire d’une entreprise française spécialisée dans l’accompagnement et les soins aux personnes âgées, répondant ainsi au défi majeur de la cohésion sociale.

L’objectif est aussi de favoriser l’émergence de fleurons nationaux: c’est le cas en étant actionnaire d’une entreprise française qui conçoit, fabrique et commercialise des produits aromatiques.

L’équipe de gestion intègre des critères E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans son choix de valeurs, au même titre et en même temps, que les critères proprement financiers. La démarche « durable » de la société de gestion comporte 3 piliers :

- l’exclusion des entreprises qui, selon la société de gestion, ne respectent pas la démarche de progrès (exclusion des entreprises qui appartiennent au secteur du tabac, qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions ...);

- la prise en compte de risques potentiels au travers d'indicateurs de controverses ;
- et enfin l'intégration systématique de critères ESG selon une approche « Best-in-class », qui consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées selon les critères extra financiers (environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), dans leur secteur d'activité, avec l'engagement d'une note moyenne du portefeuille supérieure à son indice de référence après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

BFT IM souhaite également s'inscrire dans une démarche de réduction significative de l'empreinte carbone de ses fonds par rapport à leur univers d'investissement.

A ce titre, BFT Euro Futur ESG **diminuera de 30% minimum ses émissions carbonées** (en tonnes de CO2 par million d'euros investis) par rapport à son univers d'investissement.

Gilles Guez, directeur général de BFT IM déclare « *redonner un sens à l'épargne en proposant une solution d'investissement au cœur du financement responsable des entreprises en France et également en zone Euro fait partie de notre ADN* ».

Julien Bonnin, gérant du fonds BFT Euro Futur ESG ajoute : « *nous avons la conviction que les entreprises intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme tout en réduisant les risques auxquels ils sont exposés* »

Au sein du document officiel présentant le plan de relance, on retrouve les objectifs du gouvernement concernant l'émergence de ce label :

« *La création d'un label « relance » visera à identifier les placements financiers les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie, afin d'orienter l'épargne vers le financement de long terme des PME et ETI. Ce label de Place sera destiné aux fonds nationaux ou régionaux dont la politique d'investissement favorise, selon une approche d'investissement durable (ESG), le renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises implantées en France (...) Ce label permettra également de valoriser les véhicules d'investissement permettant la collecte de l'épargne des ménages en faveur de la relance* ».

(Source : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Renforcement-fonds-propres-tpe-pme-eti.pdf).

Caractéristiques principales des OPC

Informations synthétiques

BFT Euro Futur ESG	
Société de gestion	BFT Investment Managers
Forme juridique	FCP
Classification AMF	Actions pays zone Euro
UCITS / Directive OPCVM IV	OUI
Durée de placement recommandée	5 ans
Devise de référence	Euro
Eligibilité	Assurance-vie, PEA et compte-titre ordinaire
Code ISIN / AMF	P-C : FR0011660877 I-C : FR0010720631 I ² -C : FR0013352648 R-C : FR0013352663
Affectation des résultats	Capitalisation
Type d'investisseurs	Particuliers, investisseurs institutionnels, entreprise et distributeurs sans rétrocessions
Dépositaire	CACEIS
FRAIS *	
Commission max. de souscription	Variable, selon les actions / parts
Commission max. de rachat	Néant
Frais max. de gestion TTC	Variable, selon les actions / parts
Commission de surperformance **	Variable, selon les actions / parts
RISQUES *	
Risque de perte en capital	OUI
Risque actions	OUI
Risque de gestion discrétionnaire	OUI
Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisation	OUI
SRRI - échelle de rendements risques***	6

Données au - Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations. Il peut exister des cas où les parts du FCP ne seraient pas disponibles dans les pays d'enregistrement cités ci-dessus ou autres, les investisseurs sont alors invités à se rapprocher des équipes de BFT IM / Amundi pour plus d'information. * Il est recommandé de se référer au DICI ou au prospectus de l'OPC pour une meilleure compréhension de l'ensemble des risques et des frais appliqués. ** Une explication détaillée des frais de surperformance ou frais variable est disponible dans le DICI et le prospectus de l'OPC disponibles auprès de BFT IM sur simple demande ou sur le site Internet www.bft-im.fr. *** Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

A propos de BFT Investment Managers

BFT Investment Managers redonne un sens au rendement grâce à l'engagement de tous ses collaborateurs au service de ses clients. Depuis plus de 30 ans, la performance de nos solutions d'investissement, associée à une gestion rigoureuse des risques, constitue la première de nos missions.

BFT Investment Managers offre une gamme de produits spécialisés sur les principales classes d'actifs, s'articulant autour de la recherche de rendement.

Filiale d'Amundi, nous combinons la réactivité d'une entreprise à taille humaine associée à la signature d'un grand groupe, leader européen de l'industrie de l'Asset Management.

Au global, à fin juin 2020, nous gérons 28,1 milliards d'euros d'actifs pour le compte de clients institutionnels et distributeurs et faisons partie des dix premières sociétés de gestion sur le marché français des OPCVM.

www.bft-im.com

Contacts presse: FARGO pour BFT Investment Managers

Thomas Carlat - 06 16 83 88 15 - tcarlat@fargo.agency

Séverine Mercier - 06 46 60 05 45 - smercier@fargo.agency

Pour plus de détails sur la politique d'investissement des fonds, merci de se reporter aux prospectus.

*Les principaux risques encourus par les porteurs de parts sont les suivants : risque de perte en capital (l'OPCVM n'offrant pas de garantie en capital), Risque Actions, **Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations**, Risque de liquidité. Pour une information complète sur les risques, veuillez-vous référer au DICI et prospectus.*

« Le présent document est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations concernant les OPC sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble des OPC et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel BFT IM décline toute responsabilité. Il appartient à toute personne intéressée par ces OPC, préalablement à toute souscription, de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. »

Les derniers prospectus et DICI des OPC peuvent être obtenus gratuitement auprès de BFT Investment Managers, 90 Boulevard Pasteur, 75730 PARIS Cedex 15.

Les informations contenues dans ce document sont valables au et peuvent être modifiées par la suite. Elles ne constituent en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente, de commercialisation, de conseil en investissement ou d'arbitrage des parts de l'OPCVM présenté, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. BFT Investment Managers n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. BFT Investment Managers ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document.